

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 502 231

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 04708

(54) Glace pour véhicule automobile munie de moyens de fixation.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 06 B 3/58; B 60 J 1/00.

(22) Date de dépôt..... 19 mars 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 20 mars 1981, n° P 31 10 914.4.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 24-9-1982.

(71) Déposant : Société dite : FORD FRANCE SA, résidant en France.

(72) Invention de : Edmund Hellriegel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

L'invention concerne une glace de véhicule automobile qui, pour permettre la fixation d'éléments dans certaines régions de sa surface, est munie d'une matière à peu près opaque et intimement liée à sa surface.

On connaît déjà, par la demande de brevet de la R.F.A. DE-OS 6 32 164 une glace pour véhicule automobile de ce genre sur laquelle des éléments sont fixés par collage dans les zones munies de matière appliquée sur la surface de la glace.

La glace de véhicule automobile déjà connue présente de ce fait l'inconvénient que la fiabilité de la fixation dépend de la nature de la matière constitutive de la colle qui, ainsi qu'on l'expose dans la demande de brevet précitée, est soumise aux influences vieillissantes les plus diverses comme, par exemple, les rayonnements ultraviolets, les solvants, les carburants et analogues.

L'invention a donc pour but de perfectionner une glace de véhicule automobile du genre cité au début de manière à garantir que la fixation des éléments à la glace soit fiable et indépendante de la nature de la matière constitutive d'une colle.

Cette invention a en effet pour objet une glace de véhicule automobile du type défini ci-dessus dans laquelle les zones de matière appliquée sur la surface de la glace sont constituées par des bandes parallèles de forte hauteur de saillie disposées le long des bords ou d'une partie des bords de la glace, qui coopèrent en établissant une liaison de forme avec des segments de retenue de section en U et de profil correspondant, des éléments à fixer.

Grâce à cette disposition la fixation des éléments sur la glace est facile à réaliser par emmanchement dans une direction parallèle aux bandes.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les zones de matière déposées sur la surface de la glace sont constituées par des bandes ou structures disposées le

long des bords ou d'une partie des bords de la glace et coopèrent, en établissant une liaison par action de force, avec des segments de retenue, de section en U et de surface lisse, des éléments à fixer. Le montage des éléments à 5 fixer sur la glace s'effectue ainsi par simple emmanchement perpendiculairement aux bords.

La matière déposée sur la surface de la glace peut être une matière céramique frittée, une fritte de verre fixée par cuisson ou une résine époxy fixée par im- 10 pression.

Les caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, de modes de réalisation représentés aux dessins annexés et donnés uniquement à titre d'exemple. Sur ces dessins :

15 - la Fig. 1 est une vue de côté, schématique, d'une glace de véhicule automobile munie d'un segment de retenue associé à un lève-glace ;

- la Fig. 2 est une coupe suivant la ligne II-II de la Fig. 1 ;

20 - la Fig. 3 est une vue de côté, schématique, d'une glace de véhicule automobile munie de bandes d'encadrement fixées le long des bords verticaux ;

- la Fig. 4 est une coupe suivant la ligne IV-IV de la Fig. 3.

25 Sur les Fig. 1 et 2, est représenté une forme de réalisation de l'invention. Une glace 1 comporte, sur une surface 2 qui est voisine de son bord inférieur, une zone de matière rapportée 3 constituée par des bandes parallèles 4 d'une certaine largeur et d'une forte hauteur de saillie.

30 Ici, les bandes parallèles 4 sont de préférence composées d'une matière qui peut être liée intimement et solidement à la surface de la glace (1) lors de la fabrication de celle-ci, directement sur la surface du verre par cuisson, fusion ou frittage. La zone de matière déposée coopère ici 35 par une liaison de formes avec un segment de retenue 5, de section en U, ayant un profil correspondant, qui appartient

au lève-glace 6 qu'il s'agit de fixer à la glace.

L'établissement de la liaison entre le segment de retenue 5 et la glace 1 s'effectue d'une façon simple par emmanchement des bandes parallèles 4 dans le segment de retenue 5 de profil correspondant, dans le sens de la flèche M sur la Fig. 1.

Il va de soi que les bandes parallèles 4 appliquées sur la surface de la glace peuvent présenter une certaine section désirée ainsi que cela est possible lorsqu'on 10 applique la matière sous la forme de profilés extrudés. Naturellement, on reste dans le cadre de l'invention en appliquant des bandes parallèles correspondantes sur la face avant et la face arrière de la glace.

Sur les Fig. 3 et 4 est représenté une autre forme 15 de réalisation de l'invention. Des zones de matière 3', sont formées sur la glace 1', sur des surfaces 2' qui sont voisines des bords verticaux de cette glace. Les zones de matière 3' sont ici réalisées sous la forme de bandes 4' ou de structures 4'' et elles coopèrent avec un segment de retenue lisse 20 5' de section en U appartenant à une moulure d'encadrement 7 qu'il s'agit de fixer. Ici, la matière appliquée sur la surface de la glace peut correspondre aux matières qui ont été indiquées à propos des Fig. 1 et 2 mais la hauteur de la matière appliquée est plus faible.

25 La fixation des moulures d'encadrement 7 à la glace 1' s'effectue ici d'une façon simple, par emmanchement parallèlement aux flèches M' de la Fig. 3, c'est-à-dire transversalement aux zones de matière déposées 3', et il se produit une coopération par action de force avec les éléments 30 de retenue 4' de section en U à surface lisse qui appartiennent aux moulures d'encadrement 7. Cette forme de réalisation permet en particulier de fixer des éléments de grande longueur à des régions marginales de la glace, avec un montage extrêmement simple et une fixation cependant fiable.

35 Naturellement, ici également, les bandes et structures appliquées sur la surface de la glace peuvent présen-

ter les configurations géométriques les plus diverses et être prévues aussi bien sur la face avant que sur la face arrière de cette glace.

La fixation suivant l'invention permet, avec un 5 montage extrêmement simple, de fixer de façon fiable des éléments à des glaces sans avoir à souffrir des inconvénients des assemblages collés.

REVENTICATIONS

1 - Glace de véhicule automobile qui, pour la fixation d'éléments dans certaines zones de sa surface, est munie d'une matière à peu près opaque qui est liée intimement à la surface de la glace, cette glace étant caractérisée en ce que les zones de matière (3) appliquées sur la surface (2) de la glace sont constituées par des bandes parallèles (4) de forte hauteur de saillie disposées le long des bords ou d'une partie des bords de la glace (1), et coopèrent par une liaison de forme avec des segments de retenue (5), de section en U et de profil correspondant, des éléments à fixer (6).

2 - Glace de véhicule automobile qui, pour la fixation d'éléments dans certaines zones de sa surface, est munie d'une matière à peu près opaque qui est intimement liée à la surface du verre, caractérisée en ce que les zones de matière (3') appliquées sur la surface (2') de la glace sont constituées par des bandes ou structures (4') appliquées le long des bords ou d'une partie des bords de la glace (1') et coopèrent par une liaison à action de force avec des segments de retenue (5') de section en U et de surface lisse, des éléments (7) à fixer.

3 - Glace de véhicule suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les bandes (4) appliquées sur la glace sont de préférence composées d'une matière céramique vitreuse frittée.

4 - Glace de véhicule suivant la revendication 2, caractérisée en ce que les bandes et structures (4') appliquées sur la glace sont composées d'une matière céramique vitreuse frittée, d'une fritte de verre fixée par cuisson ou d'une résine époxy déposée.

-1/1-

FIG.1

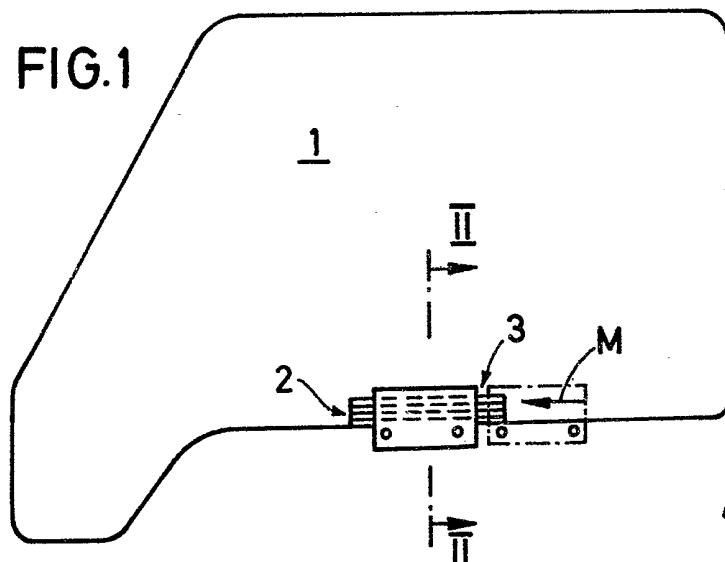


FIG.2

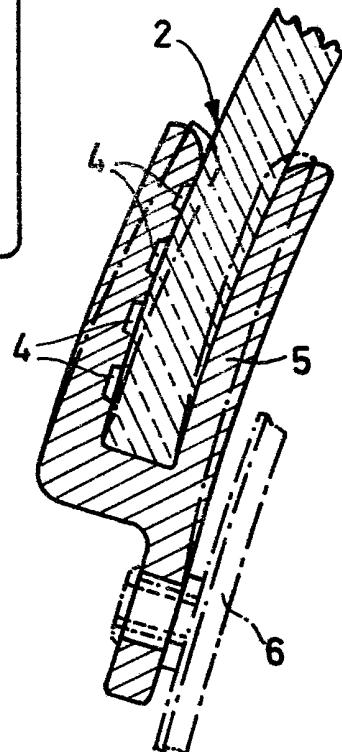


FIG.4

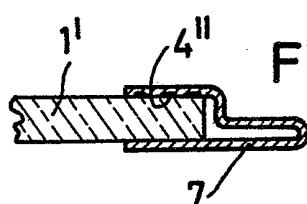


FIG.3

